

<https://www.snetap-fsu.fr/QUESTION-La-Direction-de-l-etablissement.html>



Peut-on me demander de laisser l'élève que j'accompagne pour être lecteur-scripteur lors d'un CCF

? Questions
réponses

? Date de mise en ligne : lundi 1er janvier 2024

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

QUESTION

La Direction de l'établissement peut-elle me demander de laisser l'élève que j'accompagne pour accompagner un autre élève pour un [CCF](#) ?

RÉPONSE

La mission de lecteur-scripteur fait partie intégrante des activités des [AESH](#). Cette mission peut s'exercer au bénéfice de candidats en situation de handicap autres que les élèves qu'ils accompagnent, quelle que soit la modalité d'épreuve concernée (épreuve ponctuelle terminale ou CCF). **Elle ne peut se faire au détriment de l'accompagnement du ou des jeunes suivis.** Si l'exercice de cette mission conduit au dépassement de la durée d'accompagnement prévue dans l'emploi du temps régulier de l'[AESH](#), le volume supplémentaire est rattrapé en-dehors des temps d'accompagnement du ou des jeunes suivis.

NDS : II (page 6 : Mission de lecteur-scripteur)

<https://www.snetap-fsu.fr/Note-de-service-AESH-03-octobre-2024.html>